

Contrat d'engagement à l'Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne et de Proximité
Entre l'adhérent à L'AMAP "les Choucas gourmands"

SAISON 2025-2026

Du 7 mars 2025 au 20 février 2026

Les vendredis de 17H00 à 19H00

chez Yann PIERREL
3 bis chemin des bruyères
88290 THIEFOSSÉ

Contactez **Isabelle** au **06 04 08 16 12**



Et le producteur :

Béatrice et Pascal LEUVREY

2263 Route des Tayeux

88290 SAULXURES/MOSELOTTE

Tél : 03 29 23 00 38

CONTRAT DE FROMAGES FERMIERS, TOMME et LAIT DE VACHE en BIO

NOM de l'adhérent :

Demeurant :

Tél : Mobile : Email : @

ENGAGEMENT DU PRODUCTEUR : Je m'engage à :

- produire du lait et des fromages selon des modes de production de l'agriculture biologique en accord avec la Charte des Amap consultable au local de distribution ou sur le site internet www.leschoucasgourmands.org.
- fournir aux abonnés du lait et des fromages **toutes les deux semaines**, en fonction de la formule choisie.
- informer sur le fonctionnement de l'exploitation ainsi que des événements liés à la production.
- accueillir les groupes de consommateurs pour les visites.

ENGAGEMENT DU CONSOMM-ACTEUR ADHERENT:

- Je m'engage pour une saison à chercher mes produits ou à les faire retirer par un tiers. - J'adhère au principe de l'Amap et suis tenu au courant régulièrement de l'évolution de la production.
- Je suis conscient de partager les risques et contribue ainsi à être solidaire du producteur.

Si je prends du lait, je m'engage à fournir un nombre de bouteilles suffisant pour assurer le roulement (2 fois au moins le nombre de litres demandé par livraison)

7 mars	21 mars	4 avril	18 avril	2 mai	16 mai	30 mai	13 juin	27 juin	11 juil	25 juil	8 août	22 août
A	B	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B	A
5 sept	19 sept	3 oct	17 oct	31 oct	14 nov	28 nov	12 déc	9 jan	23 jan	6 fév	20 fév	
B	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B	A	

La commande est à renseigner au verso.

CONDITIONS DE REGLEMENT DU CONSOMMATEUR ADHERENT:

- Je m'engage avec Béatrice et Pascal Leuvrey sur la base de ce contrat pour un montant de : €.
- Le paiement est effectué par un ou plusieurs chèques (jusqu'à 4) **libellés à l'ordre de Béatrice Leuvrey**. Les chèques doivent tous être datés du jour du contrat. Ils seront mis à l'encaissement les 1er mars 2025, 1er juin 2025, 1er septembre 2025, 1er décembre 2025.

Fait àle

Le producteur : Béatrice et Pascal LEUVREY

L'adhérent :

COMMANDE

	Fromage type munster			Type munster blanc du jour 1/2 sel	Tomme				Lait cru
	Normal 400g 5,60 €	Normal 300g 4,20 €	Cumin 300 g 4,35 €	Petit 300 g 3,90 €	Nature 250g 3,95 €	Fenugrec 250g 4,00 €	Ail des ours 250g 4,00 €	Cumin 250g 4,00€	Le litre 1€
A chaque distribution, toutes les 2 semaines (25 distributions)									
Distribution A, toutes les 4 semaines (13 distributions)									
Distribution B, toutes les 4 semaines (12 distributions)									
Prix pour une livraison									
Prix total des livraisons									
Total général									

Exemple de commande

	Fromage type munster			Type munster blanc du jour 1/2 sel	Tomme				Lait cru
	Normal 400g 5,60 €	Normal 300g 4,20 €	Cumin 300 g 4,35 €	Petit 300 g 3,90 €	Nature 250g 3,95 €	Fenugrec 250g 4,00 €	Ail des ours 250g 4,00 €	Cumin 250g 4,00€	Le litre 1€
A chaque distribution, toutes les 2 semaines (25 distributions)			1						2
Distribution A, toutes les 4 semaines (13 distributions)		1							
Distribution B, toutes les 4 semaines (12 distributions)						1			
Prix pour une livraison		4,20	4,35			4			2
Prix total des livraisons		4,20×13=54,60	4,35×25=108,75			4×12=48			2×25=50
Total général	54,60+108,75+48+50=261,35				3 chèques de 65 € et un chèque de 66,35 €				